



Assemblée

Distr. générale
12 juillet 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 1^{er}-5 août 2022

Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

**Élection des membres de la Commission des finances,
conformément aux dispositions de la section 9
de l'annexe de l'Accord relatif à l'application
de la partie XI de la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer du 10 décembre 1982**

Élection de membres de la Commission des finances

Liste des candidats présentés par les États parties

Note du Secrétariat

1. Le mandat des membres actuels de la Commission des finances a débuté le 1^{er} janvier 2017¹ et a été prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022². Conformément à la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, l'Assemblée doit élire 15 membres de la Commission, pour une période de cinq ans, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable ainsi que la représentation des intérêts spéciaux.

2. Chacun des groupes d'États visés à la section 3, paragraphe 15, alinéas a), b), c) et d) de l'annexe de l'Accord doit être représenté à la Commission par au moins un membre. Jusqu'à ce que l'Autorité dispose de ressources suffisantes provenant de sources autres que les contributions pour faire face à ses dépenses d'administration, la Commission doit comprendre un représentant de chacun des cinq États versant les contributions les plus importantes au budget d'administration de l'Autorité³. La section 9 de l'annexe à l'Accord dispose également que les candidats proposés par les États Parties doivent posséder les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité. Les membres de la Commission doivent avoir les qualifications voulues

* ISBA/27/A/L.1.

¹ Voir ISBA/22/A/14.

² Voir ISBA/26/A/23.

³ Pour 2022, les cinq États versant les contributions les plus importantes sont (par ordre alphabétique) l'Allemagne, la Chine, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.



en matière financière. La Commission ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même État Partie.

3. Par une note verbale datée du 22 février 2022, le Secrétaire général a invité les membres de l'Autorité à proposer des candidatures pour l'élection à la Commission dans les meilleurs délais.

4. Au 12 juillet 2022, le secrétariat avait reçu 14 candidatures. Les noms des candidats sont les suivants :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État ayant présenté la candidature</i>
Ainomuhisha, Medard (Ouganda)	Ouganda
Akubor, Anastasia Francilia (Nauru)	Nauru
Alam, Khurshed (Bangladesh)	Bangladesh
Benninghofen, Jens (Allemagne)	Allemagne
Bhat, Kajal (Inde)	Inde
Fan Kejun (Chine)	Chine
Shoko Fujimoto (Japon)	Japon
Hilton, Christopher (Royaume-Uni)	Royaume-Uni
Kavina, Pavel (Tchéquie)	Tchéquie
Litvinov, Sergey (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Ortolland, Didier (France)	France
Pádua, Thiago Poggio (Brésil)	Brésil
Walton, Viola (Jamaïque)	Jamaïque
Wong, Kenneth (Canada)	Canada

5. Les exposés des qualifications ou les curriculum vitae des candidats, au format et dans la langue d'origine, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://isa.org.jm/files/files/documents/CV-compilation-FC-2022-11-July.pdf>.